

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 février 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243 rue de Charlevoix à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

12375, boulevard Rolland

Déroger à l'exigence de fournir quatre cases de stationnement pour automobile pour le bâtiment situé au 12375, boulevard Rolland, sur le lot 1 667 665 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures;

10186, avenue de Cobourg

Déroger au matériau de revêtement requis pour un agrandissement projeté et deux (2) lucarnes existantes au bâtiment existant situé au 10186, avenue de Cobourg, sur le lot 1 174 194 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 17 décembre 2025